

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire

Séance du 13 novembre 2008

27 NOV. 2008

N°2008.11.A.2.4.

**OBJET : DENOMINATION DES NOUVEAUX POLES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
DES GUES DE VEIGNE ET DE MONTS**

Le treize novembre deux mille huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - Mme DUBOIS - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - Mme MASVEYRAUD
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. ROINET

Absent excusé : M. CARPENTIER

Pouvoir : M. CHAGNON à M. MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves BRASSE

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de dénommer les lieux publics relevant de la compétence exclusive de la Communauté de Communes ;

Considérant que la Communauté de Communes du Val de l'Indre est compétente en matière de « gestion et évolution des structures d'accueil de la petite enfance, création de nouvelles structures de type crèches, halte garderies, multiaccueil ou autres » ;

Considérant l'intérêt de donner un nom aux deux nouveaux pôles d'accueil de la petite enfance ouverts à Monts et aux Gués de Veigné pour faciliter la communication en direction des familles mais aussi la construction de l'identité de ces établissements et de la relation privilégiée à créer entre ces établissements et les familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De dénommer "1, 2, 3 soleil"** le pôle multiaccueil de la petite enfance sis rue de la tête noire à Monts ;
- **De dénommer "la passerelle"** le pôle multiaccueil de la petite enfance sis rue de Parçay aux Gués de Veigné.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :
26 NOV. 2008

Publié ou notifié le :

27 NOV. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND